

STI, UN IMPÉRATIF : ACCOMPAGNER LES PERSONNELS

25 septembre 2012

Sgen
Cfdt
des choix, des actes



MINISTÈRE, ACADÉMIE, ÉTABLISSEMENT : IL EST TEMPS DE NÉGOCIER !

Depuis le début de la réforme STI, les ressources humaines n'ont été abordées que sous l'angle comptable. Alors que les conséquences pour les personnels sont considérables, ni la formation ni la question des postes et des mutations n'ont été abordées dans le respect des compétences et des expériences des professeurs de STI.

> La circulaire de la direction générale des ressources humaines de juin 2012 présente les modifications concernant les changements de disciplines, issus de la création du CAPET et de l'agrégation « sciences industrielles de l'ingénieur », avec pour conséquence la transformation des 42 disciplines en 4 nouvelles :

- architecture et construction ;
- énergie ;
- information et numérique ;
- ingénierie mécanique.

> Ces nouvelles disciplines seront utilisées pour les mouvements inter et intra académiques.

> **La circulaire fixe au 15 octobre la remontée des nouvelles disciplines** proposées par les recteurs pour chaque professeur. Elle précise l'importance de « cette procédure qui doit être menée avec le concours des corps d'inspection qui valideront les choix effectués par les enseignants ».

>>> **Le 14 septembre, le Sgen-CFDT a interpellé le ministre sur la situation faite aux personnels, sommés de choisir dans l'urgence une discipline, sans visibilité sur les supports disponibles, ni information quant aux conséquences en termes de carrière et de mobilité.**

>>> Il a demandé le respect d'un délai de choix et une information claire auprès des personnels sur les enjeux et les incidences, donc la tenue d'un groupe de travail académique sur ce sujet avant toute réponse individuelle des enseignants concernés. Le ministre a répondu qu'un message serait envoyé aux recteurs pour répondre à notre demande.



COMBATIFS AU QUOTIDIEN

www.sgen.cfdt.fr

constructifs pour demain

CE QUE PENSE LE SGEN-CFDT

- > **la réforme STI n'a été ni financée ni accompagnée**, alors qu'elle réclamait du temps et de l'investissement en formation, en équipement et en personnels.
- > **Les perspectives** en termes de création de section ou d'augmentation des effectifs restent confuses.
- > **Le bac STI2D, à vocation technologique expérimentale et préparatoire à l'enseignement supérieur**, se heurte à la fois à l'image de l'industrie en crise, à sa place non stabilisée entre le bac pro et le bac SSI, et à sa réforme trop tardive.



CE QUE VEUT LE SGEN-CFDT

- >>> Le passage de 42 à 4 disciplines facilitera mécaniquement la fluidité du mouvement des personnels mais **il signifie un changement de professionnalité qui doit être réfléchi, accompagné et en cohérence avec les plans de formation lourds** promis aux personnels mais transformés dans la plupart des cas en « auto-formation » indigne du service public de l'Éducation nationale.
- >>> **Pour le Sgen-CFDT, il est temps de reconsidérer la gestion des ressources humaines** et de donner aux personnels les moyens de réussir le pari du bac technologique STI2D. Cela passe par l'ouverture d'une négociation avec le ministère sur les ajustements nécessaires en termes d'horaires et de programme, et en termes de moyens à assurer pour garantir une formation de qualité dans le respect des acteurs.
- >>> **Cela passe également par une remise à plat dans chaque académie des dispositifs de formation et d'accompagnement de la réforme.** Un bilan doit être dressé en comité technique et des propositions concrètes doivent être faites pour améliorer la situation des personnels comme des élèves.